

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 915

77 – SEINE-ET-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

Ventes et cessions

354 038 820 RCS Meaux.

DISTRITEC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1000000 EUR.

Adresse : 37, boulevard de Beaubourg, 77184 Émerainville.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE DISTRIDIRECT Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 37 boulevard de Beaubourg, 77184 EMERAINVILLE 515 197 309 RCS MEAUX ET DISTRITEC Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros Siège social : 37 Boulevard Beaubourg, 77184 EMERAINVILLE 354 038 820 RCS MEAUX
AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/10/2025, La société DISTRIDIRECT, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est 37 boulevard de Beaubourg 77184 EMERAINVILLE 515 197 309 RCS MEAUX et la société DISTRITEC, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est 37 boulevard de Beaubourg 77184 EMERAINVILLE 354 038 820 RCS MEAUX, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DISTRIDIRECT par la société DISTRITEC. La société DISTRIDIRECT ferait apport à la société DISTRITEC de la totalité de son actif, soit 1.061.667.€, à charge de la totalité de son passif, soit 226.555.€. La valeur nette des apports s'élèverait à 835.112.€. La société DISTRITEC détenant la totalité des 2.000 actions composant le capital social de la société DISTRIDIRECT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société DISTRIDIRECT détenues par la société DISTRITEC un mali de fusion de 1.023.148.€ considéré comme un mali technique. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DISTRIDIRECT depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société DISTRITEC. La société DISTRIDIRECT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de MEAUX le 20/10/2025 pour les deux sociétés pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent..